

2023

PROGRAMME

UN ÉTÉ À ROISSY

8 JUILLET • 6 AOÛT



Du mardi au dimanche : de 14 h à 19 h 30
Nocturne : "Les soirées du samedi soir"
Soirée de clôture le samedi 5 août

5 SEMAINES DE VACANCES À LA PLAGE
BOULODROME DU COMPLEXE SPORTIF

Accès réservé uniquement aux Roisséens munis d'un bracelet.
Renseignements : 01 34 29 95 95



Retrouvez-nous sur
  @villeroissyenfrance

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

ARTICLE I :

Le site restera fermé et strictement interdit à toute personne inconnue du service en dehors des horaires d'ouverture d'un été à Roissy, pendant l'installation, l'intégralité de l'évènement (du 08 juillet au 06 août) et le rangement soit du 19 juin au 18 août 2023 inclus.

La commune se réserve le droit de fermer le site si elle le juge nécessaire.

ARTICLE II :

L'accès à l'aire de détente se fera exclusivement depuis le square de la Concorde. Les autres accès seront fermés à cette occasion.

Le filtrage du public à son arrivée sur les lieux sera effectué de la manière suivante :

- Le filtrage des accès piétons sur le site sera assuré par les agents de sécurité de la société SGE ou, à défaut par les agents municipaux.

- Un contrôle visuel des sacs sera pratiqué par l'agent de sécurité.

- L'accès est réservé uniquement aux Roisséens munis d'un bracelet « Un été à Roissy » de couleur jaune, aucune dérogation ne sera possible.

- L'accès au site sera interdit aux personnes présentant des signes respiratoire ou digestif.

- Toute personne accédant au site est invitée à respecter les gestes barrières pour éviter une transmission interindividuelle.

Toute personne qui refusera de se soumettre aux contrôles se verra interdire l'accès.

Une tenue adaptée (monokini interdit) et un comportement décent sont exigés sur le site en toutes circonstances.

En cas de vol de vêtements ou d'effets personnels, la Municipalité décline toute responsabilité.

Les enfants de moins de 7 ans devront être accompagnés d'une personne de plus de 12 ans.

Les chiens, même tenus en laisse, sont interdits sur le site.

Il est interdit d'abandonner des reliefs d'aliments.

ARTICLE III :

Il est interdit de consommer de l'alcool sur le site en dehors des soirées organisées par la commune.

ARTICLE IV :

Accès à l'espace aquatique :

Plateforme des jets d'eau :

- Les enfants de moins de 4 ans devront impérativement être accompagnés d'un adulte sur la plateforme de jets d'eau.

- Les enfants de 4 à 6 ans peuvent accéder à la plateforme aquatique non accompagné, mais sous la surveillance d'un adulte en dehors de celle-ci.

- Les enfants de + 6 ans auront un accès libre sur la plateforme de jets d'eau

L'accès ne pourra se faire qu'en présence d'un surveillant.

Le nombre d'usagers en simultané sur la plateforme de jets d'eau sera limité à 25 et laissé à l'appréciation du surveillant en fonction des activités et du public. En cas d'affluence, l'activité sera limitée à 20 mn par vacation.

Bassin :

- Les enfants de moins de 6 ans doivent être accompagnés et surveillés obligatoirement par un adulte de 18 ans et plus ;

- Les enfants de 6 à 8 ans doivent être accompagnés et surveillés par un adulte de 16 ans et plus ;

- Les enfants de 8 ans et plus peuvent se rendre seuls sur la structure.

Avant de pénétrer dans l'espace aquatique, les usagers doivent obligatoirement prendre une douche et se savonner dans le vestiaire prévu à cet effet. Les usagers devront passer par le pédiluve. Les usagers ne doivent pas utiliser le pédiluve à d'autres fins que celles pour lesquelles il est conçu.

Pour des raisons d'hygiène et de salubrité, la tenue de bain obligatoire pour tous est le maillot de bain une ou deux pièces propre et uniquement réservé à l'usage de la baignade. Sont

donc strictement interdits : caleçon, short cycliste, boxer long, pantalons de toutes longueurs, jupe, robe, paréo, string, tee-shirt, sous-vêtements, combinaisons intégrales.

Le short de bain propre est toléré.

Le tee-shirt de bain (matière lycra) est toléré pour la baignade.

Une dérogation pourra être accordée aux accueils de loisirs de la commune par le surveillant, quant au tee-shirt en coton.

Il est formellement interdit de :

Manger et boire - Fumer - Mâcher du chewing-gum sauf

sur les aires de détente et de repos de plein air - Cracher

- Pousser les autres - Porter des chaussures quelles qu'elles soient.

Les enfants en bas âge devront impérativement porter une couche spéciale baignade.

L'accès aux zones réservées aux usagers de la plateforme aquatique est interdit aux porteurs de lésions cutanées suspectes, non munis d'un certificat de non-contagion.

Accès au terrain de sable :

Le terrain sera utilisé par l'organisation pour des animations.

En dehors de ces créneaux, l'accès sera libre.

Il est formellement interdit de :

Jeter du sable - Fumer - Perturber une activité organisée - Se livrer à des jeux dangereux - Manger et boire.

ARTICLE V :

Il est interdit de fumer dans les zones d'aires collectives de jeux.

ARTICLE VI :

Plan d'Organisation des Sauvetages et des Secours (P.O.S.S)

Les usagers sont tenus de prendre connaissance et de respecter le plan d'organisation de la surveillance et des secours affiché sur le site ainsi que de se conformer, en cas d'accident, aux directives des maîtres-nageurs sauveteurs.

ARTICLE VII :

Tout dommage causé aux installations sera réparé par la municipalité aux frais des responsables. En cas de refus de paiement, la municipalité demandera le remboursement des frais engagés par la voie judiciaire.

Tout usager doit obéir aux consignes qui peuvent lui être données par le personnel de surveillance.

Dès l'annonce de la fin de la séance publique, les usagers doivent évacuer rapidement les lieux.

Les usagers sont responsables des accidents corporels ou matériels qu'ils occasionnent directement ou provoquent par leur comportement, et des conséquences que cela peut entraîner tant pour eux-mêmes que pour les autres personnes. Ils doivent donc, à cet effet, être couverts par une assurance Responsabilité Civile personnelle.

ARTICLE VIII :

Tout usager qui, par son attitude (bagarres, menaces envers le personnel ou le public, gênes pour les autres usagers, etc...), ira à l'encontre de la bonne marche de l'établissement, sera prié de quitter immédiatement les lieux.

Le présent arrêté habilite le personnel municipal à appliquer et faire respecter le présent règlement.

ARTICLE IX :

Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE X :

Ampliation du présent arrêté sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet de Sarcelles, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Roissy-en-France, Monsieur le Directeur de la Police Municipale Intercommunale, Monsieur le Chef de la Police Municipale locale et Monsieur le Chef du Centre de Secours de Roissy-en-France.



Edito de Michèle CALIX 2023

Voici l'été et le soleil qui pointe le bout de son nez à Roissy-en-France. Enfilez vos tongs, mettez vos lunettes de soleil et de la crème solaire et c'est parti pour fêter l'été à Roissy et passer des vacances familiales rafraîchissantes et conviviales à Roissy Plage.

Comme chaque année, Roissy va s'offrir un petit air de vacances. Avis aux amateurs de soleil, de farniente et de sable fin.

Une multitude d'activités manuelles, sportives et festives vous attendent autour de nos installations aquatiques et de notre aire de jeux dédiée.

Entre détente et sport, entre amis et en famille, c'est un moment privilégié que vous passerez, à la Plage, j'en suis sûr, le temps "d'un été à Roissy".

Michèle CALIX

Maire de Roissy-en-France



L'été à Roissy saison 2023 est lancé !

Cette année encore, les Roisséens petits et grands profiteront de 5 semaines d'activités estivales proposées par une équipe d'animation au top de sa forme.

L'installation du village vacances sur le boudrome du Complexe sportif des Tournelles va vous permettre de passer des vacances au bord de l'eau.

Amusement, détente et rafraîchissement garantis sur l'espace aquatique ; plateforme de jets d'eau et grand bassin.

Le grand terrain de sable vous accueillera pour les habituelles rencontres sportives : foot, beach-volley et autres activités d'équipe.

Les structures gonflables ne seront pas oubliées tout comme l'inconditionnel bac à sable dans l'espace dédié aux plus petits.

Les dimanches après-midi, les ateliers familles vous proposeront de multiples activités à partager et des jeux incroyables ; des chasses aux trésors notamment.

Au programme également les soirées du samedi à ne pas manquer ; soirées à thème, soirée mousse, mille et une nuits, cinéma en plein air et des surprises évidemment.

Et cette année, vous profiterez de la piscine jusqu'à 21h00 tous les vendredis. Pour la pause gourmande, le bar de la plage vous proposera boissons fraîches, glaces, crêpes et autres gourmandises.

N'hésitez pas à consulter la programmation affichée sur le site ou solliciter votre équipe d'animation.

Les équipes du service des sports et de la vie locale vous offriront un bel été sportif et détente dans une ambiance conviviale au goût de vacances.

Bonnes vacances à tous !

Valérie REDOUTÉ

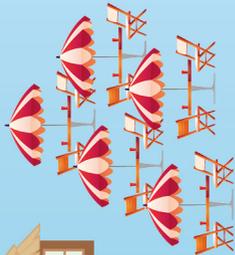
Adjointe au maire

Chargée de la vie locale, des commémorations, du comité des fêtes, du comité du jumelage, des associations et des médaillés

L'accès au site est réservé aux Roisséens munis d'un bracelet. Les bracelets ont été distribués lors des permanences des chèques-vacances, ou à défaut, il faudra se présenter au service de la vie locale muni d'un justificatif de domicile et d'une carte d'identité pour les récupérer. Un seul bracelet par membre de la famille sera distribué pour la durée d'*Un Été à Roissy* du 8 juillet au 6 août.



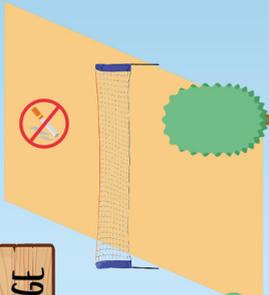
CAFÉ DE LA PLAGE



ANIM'PLAGE



ACCUEIL



ENTRÉE

SORTIE

ESPACE BARBECÜE



ESPACE JEUX



JETS D'EAU



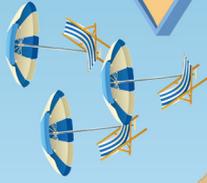
PATAUGEoire



BASSIN



ESPACE ENFANTS



DE NOMBREUSES ANIMATIONS !

**JEUX DE PLAGE
ET JEUX D'EAU**

ACTIVITÉS SPORTIVES

Beach Soccer, Beach Volley, Beach Tennis,
Rugby Touch, Baby-foot, Billard, Baby Ping
Pong, Pétanque, Tennis de table, Turnball,
Speedminton, Frescobol, Tchoukball...

**ANIMATIONS
SURPRISES !**

**ATLIERS
LIEU DE VIE
PARTAGÉ**

Tous les dimanches.

**DANSES
DE L'ÉTÉ**

SOIRÉES

Tous les samedis,
repas à thème et animations
(pensez à réserver vos repas).

**ACTIVITÉS
MANUELLES**

**ESPACE
ENFANTS**

**BARBECUE À
DISPOSITION**

**NOCTURNE
AQUATIQUE**

Le vendredi jusqu'à
21 h.

**LE CAFÉ DE
LA PLAGE**

Crêpes, glaces, gaufres,
Bubble Tea, boissons...

**PLATFORME
AQUATIQUE**

Consultez la programmation sur place.



À NE PAS MANQUER !

MARDI 13 JUILLET
FÊTE NATIONALE
PLACE DU PAYS-DE-FRANCE

19h : restauration sur place tenue par les sapeurs-pompiers.

Ambiance musicale • Bal

Feu d'artifice au complexe sportif 23h15



LES WEEK-ENDS EN FAMILLE

Chaque week-end,
une nouvelle aire de jeux géante surprise,
pour grands et petits, et des animations
sont proposées par nos animateurs :

9 JUILLET
LOTO GÉANT

16 JUILLET
À LA RECHERCHE DU TRÉSOR
DE JACK LE PIRATE

23 JUILLET
KOH-LANTA

6 AOÛT
L'APRÈS-MIDI EST À VOUS !

30 JUILLET
TOURNOI DE PÉTANQUE
TIR À L'ARC

LES SOIRÉES DU SAMEDI SOIR

À PARTIR DE 19 H, SOIRÉE À THÈME AVEC REPAS*, ANIMATIONS ET SOIRÉES DANSANTES.
Les barbecues restent à votre disposition.

8 JUILLET
SOIRÉE MOUSSE ET
SPECTACLE DE MENTALISME

15 JUILLET
SOIRÉE MILLE ET UNE
NUITS

22 JUILLET
SOIRÉE
ITALIENNE

29 JUILLET
BIENVENUE À
ROISSYWOOD
Cinéma en plein air

5 AOÛT
SOIRÉE DE
CLOTURE
SURPRISE

*Repas sur réservation auprès du Café de la plage.
Adultes : 9 € • Enfants : 5 €

LE LIEU DE VIE PARTAGÉ À LA PLAGE !

Le lieu de vie partagé
vous donne rendez-vous à la
plage de Roissy pour des ateliers
créatifs, à 14 h :

9 JUILLET
BRACELET DE PLAGE

16 JUILLET
FABRICATION D'UN
ÉVENTAIL

23 JUILLET
FABRICATION DE SEL
DE BAIN MAISON

30 JUILLET
FABRICATION D'UN DESSOUS
DE PLAT "NOEUD CELTIQUE"

5 AOÛT
TUTEUR JARDIN



BONNES
VACANCES !

